



Travail en extra et obligation

Par **Noel0415**, le **30/09/2024** à **19:36**

Bonjour

Actuellement en poste et en CDI 5 jours sur 7, je souhaite faire des extras le samedi et dimanche dans une autre branche (aucune concurrence) pour compléter mes revenus ce qui me ferait travailler 7 jours sur 7 pendant 3 semaines d'affiliés pas plus. (contrat en interim)

Mon contrat de Cdi actuel stipule que j'ai une obligation de fidélité.

Elle indique que je ne peux occuper aucun autre occupation professionnelle quelque soit la nature sans accord au préalable.

Dans ce contexte dois je en informer mon employeur ? Est il en droit de refuser sachant que ce poste est uniquement sur une période donnée.

Est il en droit de me demander les modalités précis car je ne comptais pas lui dire que je travaille le week end mais que je souhaite travailler en extra sans aller plus loin.

Par **janus2fr**, le **30/09/2024** à **20:52**

Bonjour,

Il est interdit de travailler 7 jours sur 7, vous devez avoir au moins un jour de repos par semaine.